



**** Étiquette de contenant ****

GROUPE	7	3	FONGICIDE
--------	---	---	-----------

PROPULSE^{MC}

Pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans les légumineuses à graines sèches (à l'exception du soja), le canola, le colza, la moutarde oléagineuse (*Brassica juncea*) et le *Brassica carinata*, dans certains petits fruits et les pommes de terre.

COMMERCIAL

SUSPENSION

N° D'HOMOLOGATION : 33955 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF :

Fluopyram	200 g/L
Prothioconazole	200 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,035% et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003% à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 à 200 L

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI : Se référer au livret fourni avec ce contenant.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après l'utilisation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Suivre les exigences de l'équipement de protection individuelle et de restriction aérienne pendant le mélange, le chargement et l'application comme décrit dans la brochure.

DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) : NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le DS de 3 jours pour l'irrigation manuelle dans les petits fruits. Pour toutes les autres activités après l'application, ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes. Le personnel médical doit communiquer sans frais avec les Services de renseignements médicaux de Bayer, au 1-800-334-7577.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : TOXIQUE pour les oiseaux. TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. De bonnes pratiques de lutte contre l'érosion permettent de réduire le risque de contamination des eaux de surface par ce produit.

Ce produit démontre les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE : Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil. Ne pas entreposer à des températures intérieures au point de congélation. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien agiter avant d'utiliser. Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité. Entreposer dans le contenant d'origine. En cas d'incendie ou de contenants endommagés ou qui fuient, composer sans frais le 1-800-334-7577.

ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant réutilisable/à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenant non recyclable :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PROPULSE^{MC} est une marque de commerce de Bayer.

221107



**** Étiquette de livret ****

GROUPE	7	3	FONGICIDE
--------	---	---	-----------

PROPULSE^{MC}

Pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans les légumineuses à graines sèches (à l'exception du soja), le canola, le colza, la moutarde oléagineuse (*Brassica juncea*) et le *Brassica carinata*, dans certains petits fruits et les pommes de terre.

COMMERCIAL

SUSPENSION

N° D'HOMOLOGATION : 33955 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF:

Fluopyram	200 g/L
Prothioconazole	200 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,035% et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003% à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 à 200 L

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

PROPULSE

Table des matières

Numéro de section :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Avis à l'utilisateur	1
	Le produit	2
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	Mises en garde	3
	Premiers soins et renseignements toxicologiques	4
	Mises en garde environnementales	5
	Entreposage	6
	Élimination	7
MODE D'EMPLOI	Renseignements sur l'application et précautions	8
	Cultures, maladies, doses et périodes d'application	9
	Restrictions sur les cultures de rotation	10
	Instructions de mélange	11
	Recommandations sur la gestion de la résistance	12

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 1 – AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SECTION 2 – LE PRODUIT

Le PROPULSE est un fongicide à large spectre aux propriétés préventives, systémiques et curatives, recommandé pour la suppression des maladies de certaines cultures. Le PROPULSE convient le mieux lorsqu'il est utilisé dans le cadre d'un programme de traitements préventifs.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 3 – MISES EN GARDE

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après l'utilisation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Le pilote est autorisé à charger des produits chimiques prémélangés avec un système fermé.

Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application,

le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) :

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le DS de 3 jours pour l'irrigation manuelle dans les petits fruits. Pour toutes les autres activités après l'application, ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
--

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes. Le personnel médical doit communiquer sans frais avec les Services de renseignements médicaux de Bayer, au 1-800-334-7577.

SECTION 5 – MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les oiseaux. TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. De bonnes pratiques de lutte contre l'érosion permettent de réduire le risque de contamination des eaux de surface par ce produit.

Ce produit démontre les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde.

SECTION 6 – ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil. Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien agiter avant d'utiliser. Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité. Entreposer dans le contenant d'origine. En cas d'incendie ou de contenants endommagés ou qui fuient, composer sans frais le 1-800-334-7577.

SECTION 7 – ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant réutilisable/à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenant non recyclable :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

SECTION 8 – RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION ET PRÉCAUTIONS

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION

La couverture intégrale de toutes les parties de la plante à protéger est essentielle pour obtenir un bon degré de suppression des maladies. Utiliser un volume d'eau et une pression de pulvérisation appropriés pour assurer une couverture intégrale et uniforme en vue d'une suppression optimale des maladies.

Pulvérisateurs terrestres :

Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L d'eau/ha.

Pulvérisateurs aériens :

L'application par voie aérienne n'est autorisée que lorsqu'elle est indiquée sur l'étiquette. Appliquer le PROPULSE avec un pulvérisateur aérien dans un volume de pulvérisation d'au moins 50 L/ha.

PRÉCAUTIONS EN MATIÈRE D'APPLICATION :

NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille moyenne telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

Mélanges en réservoir: Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits. Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847 ou à www.cropscience.bayer.ca pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille moyenne de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plants à traiter. Mettre hors service les buses dirigées vers l'extérieur en bout de rang ou dans les rangs extérieurs. NE PAS appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/heure sur le site du traitement, tel que mesuré à l'extérieur de la zone de traitement, du côté exposé au vent.

Application aérienne : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au lieu de l'application. **NE PAS** pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille moyenne telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

APPLICATION AÉRIENNE - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

1. Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur cette étiquette.
2. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Lorsqu'aucune dose n'est indiquée pour l'application aérienne relativement à l'usage prescrit, ce produit ne peut être appliqué avec quelque type d'équipement de pulvérisation aérien que ce soit. Si vous avez des questions, composez le 1-888-283-6847 ou obtenez des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole de votre province.
3. Assurer l'uniformité de l'épandage. Pour éviter un épandage inégal ou un chevauchement d'application, utiliser les marqueurs appropriés.
4. Appliquer le PROPULSE dans au moins 50 L d'eau par hectare.
5. Pour que la couverture et la distribution soient appropriées et pour réduire la dérive de pulvérisation, s'assurer que la largeur d'épandage et la grosseur des gouttelettes conviennent et que la vitesse du vent est faible.
6. Utiliser des marqueurs mécaniques seulement.

APPLICATION AÉRIENNE – MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION:

1. Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée.
2. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présente.

APPLICATION AÉRIENNE – MISE EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE :

1. Lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir ce produit. Si vous avez des questions, appelez le fabricant au 1-888-283-6847 ou obtenez des conseils techniques auprès du distributeur ou de votre représentant agricole provincial.

Épandage par chimigation : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille moyenne correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Effectuer les applications **SANS** utiliser de canon surélevé.

Il est interdit d'utiliser tout autre type de système d'irrigation pour appliquer ce produit.

Ne pas appliquer lorsque la vitesse du vent est telle qu'elle empêche une distribution uniforme ou favorise la dérive hors du site prévu de traitement.

Appliquer ce produit uniquement avec des systèmes d'irrigation goutte à goutte, et seulement sur les cultures indiquées à la section 9 de la présente étiquette. Ne pas appliquer ce produit

avec quelque type de système d'irrigation que ce soit. La distribution non uniforme de l'eau traitée peut endommager les cultures, réduire l'efficacité du produit ou se traduire par des résidus de pesticide illégaux dans la culture. Pour des questions concernant le calibrage, communiquer avec un conseiller agricole provincial, le fabricant du système ou tout autre spécialiste. Seule une personne qui connaît le système de chimigation et qui est responsable de son fonctionnement, ou une personne qu'elle supervise, doit arrêter le système et apporter les ajustements nécessaires, au besoin. Ce produit n'a pas été suffisamment testé, lorsque l'épandage se faisait avec des systèmes d'irrigation, pour s'assurer d'un rendement constant relativement à tous les emplois indiqués sur l'étiquette. Les techniques d'épandage qui suivent sont fournies à titre de référence pour l'utilisateur mais ne constituent aucunement une garantie que le produit peut être appliqué avec de l'équipement d'irrigation goutte à goutte. Les utilisateurs doivent consulter les agences de réglementation provinciales et régionales pour connaître les restrictions d'emploi potentielles avant d'appliquer un produit agrochimique avec de l'équipement d'irrigation par aspersion ou goutte à goutte.

Lorsque le système d'irrigation est utilisé pour effectuer un traitement pesticide, ne pas brancher ce système au réseau public de distribution d'eau, à moins d'avoir mis en place les dispositifs de sécurité recommandés pour les réseaux publics de distribution d'eau. Par «réseau public de distribution d'eau», on entend tout système permettant d'approvisionner le public en eau courante pour la consommation humaine, dans la mesure où ce système comporte au moins 15 conduites de branchement ou approvisionnent régulièrement une moyenne d'au moins 25 personnes par jour, au moins 60 jours par année. Les systèmes de chimigation branchés au réseau public de distribution d'eau doivent être munis d'un dispositif anti-refoulement pour zone à pression réduite (ZPR), ou tout autre mécanisme fonctionnel équivalent. Ce dispositif doit se trouver dans la conduite d'alimentation en amont du point d'introduction du pesticide. Comme solution de rechange au système ZPR, l'eau du réseau public de distribution d'eau doit être déversée dans un réservoir avant d'y ajouter le pesticide. Il doit y avoir un espace d'au moins deux fois le diamètre intérieur du tuyau de remplissage entre la sortie du tuyau et le seuil de débordement du réservoir. Le tuyau d'injection du pesticide doit être muni d'un clapet anti-retour à fermeture rapide, automatique et fonctionnel, visant à prévenir le refoulement de produit vers la pompe d'injection. Le tuyau d'injection du pesticide doit être également muni d'une électrovanne (type solénoïde) fonctionnelle, normalement fermée, située au point d'entrée du liquide dans la pompe d'injection, et branchée au mécanisme d'enclenchement. Ainsi, le produit ne pourra pas quitter le réservoir d'alimentation lorsque le système d'irrigation est arrêté (automatiquement ou manuellement). Le système doit être muni d'un mécanisme d'enclenchement fonctionnel pour que la pompe d'injection du pesticide s'arrête automatiquement lorsque le moteur de la pompe à eau s'arrête ou, s'il n'y a pas de pompe à eau, lorsque la pression de l'eau baisse au point d'influer négativement sur la distribution du pesticide. Le système doit être muni d'une pompe de dosage, tel une pompe d'injection volumétrique (p. ex., pompe à membrane), bien conçue et fabriquée à partir de matériaux compatibles avec les pesticides et qui peut être adaptée au mécanisme d'enclenchement.

La bouillie dans le réservoir du pulvérisateur doit être agitée en permanence afin d'éviter le dépôt du produit et le manque d'uniformité de l'épandage. Appliquer le pesticide en continu pendant toute la durée de la distribution d'eau. Pour connaître les directives de mélange, consulter la section 11 de la présente étiquette.

Ce produit peut être appliqué à l'aide d'un système d'irrigation goutte à goutte sur les cultures indiquées à la section 9 de la présente étiquette. Le système doit comporter un clapet de non-retour, un reniflard et un robinet de vidange de basse pression fonctionnels, adéquatement situés sur la conduite d'irrigation afin de prévenir la contamination de la source d'eau par refoulement. Avec un système fixe, on privilégie un doseur Venturi en ligne efficacement conçu pour assurer une distribution rapide et uniforme. Toutefois, on peut également utiliser une pompe volumétrique. Mélanger dans de l'eau la quantité souhaitée de ce produit selon la surface à traiter de façon que la quantité totale de bouillie dans le réservoir d'injection corresponde à la quantité d'eau utilisée durant le calibrage. Dans le réservoir, assurer une agitation suffisante pour le mélange jusqu'à ce que la chimigation soit terminée. Faire fonctionner tout le système aux pressions normales recommandées par le fabricant de l'équipement d'injection utilisé, pendant la période de temps établie durant le calibrage. Ce produit peut être injecté durant le cycle d'irrigation ou dans le cadre d'un épandage distinct. Pour les systèmes d'irrigation goutte à goutte, introduire le fongicide dans la solution d'irrigation pendant une période de temps suffisante pour permettre la distribution uniforme du produit sur la culture. Le fongicide doit être ajouté vers la fin du cycle d'irrigation normal de façon que l'arrosage ultérieur ne lessive pas le produit de la zone des racines. Une fois le traitement terminé, arrêter l'équipement d'injection, quel que soit le système utilisé, et continuer de faire fonctionner le système d'irrigation jusqu'à ce que ce produit ait été purgé de la dernière conduite d'irrigation goutte à goutte. Consulter la section sur les cultures de la présente étiquette pour obtenir les doses d'emploi et tout autre renseignement sur l'utilisation du produit.

Zones Tampons de pulvérisation :

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage non ciblés.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens ou marins.

Méthode d'épandage	Culture		Zones tampons de pulvérisation requises (mètres) pour la protection de:				
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuariens ou marins d'une profondeur de:		Habitats terrestre
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures indiquées, sauf les pommes de terre		1	1	1	1	1
	Pommes de terre		1	1	1	1	0
Pulvérisateur pneumatique	Petits fruits	Début de la croissance	15	5	0	0	1
		Fin de la croissance	5	3	0	0	1
Pulvérisateur aérien	Pommes de terre	Voilure fixe	10	1	1	1	0
		Voilure tournante	10	1	1	1	0
	Canola, colza, moutarde oléagineuse (<i>Brassica juncea</i>) et <i>Brassica carinata</i>	Voilure fixe	10	1	5	1	0
		Voilure tournante	5	1	4	1	0

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

SECTION 9 – CULTURES, MALADIES, DOSES ET PÉRIODES D'APPLICATION

LÉGUMINEUSES À GRAINES SÈCHES (À L'EXCEPTION DU SOJA): Lupin (*Lupinus* spp., y compris le lupin grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux); haricot (*Phaseolus* spp., y compris le haricot de grande culture, le haricot commun, le haricot de Lima, le petit haricot blanc, le haricot pinto, le haricot tépary), dolique (*Vigna* spp., y compris l'adzuki, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le pois zombi et le haricot mungo noir), gourgane (sèche), pois chiche, guar, dolique d'Égypte, lentille, pois (*Pisum* spp., y compris le pois de grande culture), pois cajan.

Y compris les parties de plantes qui serviront à l'alimentation des animaux.

Maladie Supprimée	Dose mL/ha	Renseignements sur l'utilisation
Moisissure blanche (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)	750	<p>Débuter les applications à des fins préventives.</p> <p>Lorsque le degré d'infestation est élevé ou que les conditions agronomiques ou météorologiques favorisent le développement de la maladie, poursuivre les applications, au besoin, à intervalles de 7 à 14 jours.</p> <p>Utiliser les intervalles courts pour offrir la meilleure protection.</p> <p>S'assurer que la zone à traiter reçoit une couverture uniforme. Une bonne couverture et une pénétration appropriée du couvert végétal sont importantes pour optimiser les résultats.</p>
<p>Ascochytose (<i>Ascochyta</i> spp.)</p> <p>Brûlure ascochytiq (<i>Mycosphaerella pinodes</i>)</p> <p>Anthraxose (<i>Colletotrichum lindemuthianum</i>) (sur les haricots secs seulement)</p> <p>Rouille asiatique (soja) (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)</p>	500 à 750	<p>Débuter les applications à des fins préventives.</p> <p>Lorsque le degré d'infestation est élevé ou que les conditions agronomiques ou météorologiques favorisent le développement de la maladie, poursuivre les applications, au besoin, à intervalles de 10 à 14 jours.</p> <p>Utiliser la dose élevée lorsque les conditions favorisent un degré d'infestation élevé. Avec des cultivars moins résistants, utiliser la dose élevée.</p> <p>S'assurer que la zone à traiter reçoit une couverture uniforme. Une bonne couverture et une pénétration appropriée du couvert végétal sont importantes pour optimiser les résultats.</p>

Restrictions : Application terrestre seulement. Ne pas faire plus 1,5 L de PROPULSE par hectare par année. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte des semences. Ne pas laisser paître le bétail dans la zone traitée et ne pas récolter comme fourrage et foin avant 7 jours après l'application. Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à ce fongicide, ne pas faire plus de 2 applications consécutives de PROPULSE ou de tout fongicide des groupes 7 ou 3 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe.

CANOLA, COLZA, MOUTARDE OLÉAGINEUSE (<i>BRASSICA JUNCEA</i>) ET <i>BRASSICA CARINATA</i>		
Maladie Supprimée	Dose mL/ha	Renseignements sur l'utilisation
Pourriture sclérotique (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)	625	<p>Appliquer lorsque la culture est au stade de 20 à 50 % de floraison. On obtiendra une meilleure protection lorsque le fongicide est appliqué avant le début de la chute des pétales, ce qui permettra de protéger un nombre maximum de pétales. Une couverture uniforme des plantes est essentielle.</p> <p>Une deuxième application peut être faite 10 à 14 jours plus tard, jusqu'à la pleine floraison, si la maladie persiste ou que les conditions météorologiques favorisent le développement de la maladie. Lorsque les conditions propices à la maladie sont optimales, utiliser l'intervalle plus court.</p> <p>Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien.</p>
<p>Restrictions: Ne pas faire plus de 2 applications de PROPULSE par hectare par année. Ne pas appliquer dans les 36 jours précédant la récolte des semences. Ne pas laisser paître le bétail dans la zone traitée et ne pas récolter les colzas comme fourrage et foin. Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à ce fongicide, ne pas faire plus de 2 applications consécutives de PROPULSE ou de tout fongicide des groupes 7 ou 3 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe.</p>		

Petits fruits (SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07B)

aronie, bleuet en corymbe, bleuet nain, gabelle odorante, Goyave du Chili, cassis noir, gabelle rouge, baie de sureau, baie d'épine-vinette commune, groseille à maquereau, pimbina, camerise, baie de gaylussaquier, casseille, amélanche, airelle rouge, gabelle indigène, baie de salal, argouse, cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.

Maladie supprimée ou réprimée	Dose mL/ha	Renseignements sur l'utilisation
Répression de la tache septorienne (<i>Septoria</i> spp.)	750	Appliquer le PROPULSE dès les premiers signes de maladie. Après la première application, une application additionnelle peut être faite 10 à 14 jours plus tard si les conditions restent favorables au développement continu ou accru de la maladie.
Répression de la rouille des feuilles (<i>Thekopsora minima</i>) et tache valdensinéenne (<i>Valdensinia heterodoxa</i>) – bleuet seulement	1000	
Suppression de Pourriture sclérotique (<i>Monilinia vaccinii-corymbosi</i>)	750	Débuter les applications lorsque 40% des bourgeons à fleurs ont leurs écailles séparées. Faire une deuxième application de PROPULSE ou d'un autre fongicide approuvé 7 à 10 jours plus tard.

Restrictions: Faire jusqu'à deux (2) applications de PROPULSE par année. Répéter les applications au besoin à un intervalle recommandé, si les conditions restent favorables au développement continu ou accru de la maladie. Les applications foliaires doivent être faites avec de l'équipement de pulvérisation terrestre seulement.

Un maximum de 2000 mL/ha de PROPULSE peut être appliqué par culture, par année.

Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à ces catégories de fongicides, ne pas faire plus de 2 applications de PROPULSE ou de tout fongicide des groupes 7 ou 3 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe.

Délais d'attente avant la récolte (DAAR): Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.

**Petits fruits de plantes naines, à l'exception les fraises
(SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07H)**

Raisin d'ours, myrtille, bleuet nain, chicouté, canneberge, airelle rouge, fruit de kunzea, pain de perdrix, cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.

Maladie Supprimée	Dose mL/ha	Renseignements sur l'utilisation
<p>Pourriture des fruits causée par :</p> <p><i>Coleophoma empetri</i>, <i>Glomerella cingulata</i>, <i>Phyllosticta vaccinii</i>, <i>Physalospora vaccinii</i>, <i>Allantophomopsis lycopodina</i>, <i>Allantophomopsis cytispora</i>, <i>Fusicoccum putrefaciens</i>, <i>Penicillium spp.</i>, <i>Phomopsis vaccinii</i>, <i>Colletotrichum acutatum</i>, <i>Colletotrichum coccodes</i></p>	875	<p>Débuter les applications au début de la floraison pour lutter contre la pourriture des fruits. Faire une deuxième application de PROPULSE ou d'un autre fongicide approuvé 7 à 14 jours plus tard.</p> <p>Appliquer la dose prescrite selon des méthodes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Applications de pulvérisation foliaires 2. Application au sol: Chimigation dans la zone racinaire avec l'équipement d'irrigation à basse pression de type goutte à goutte, filet, les microasperseurs ou par l'équipement équivalent.

Restrictions: Faire jusqu'à deux (2) applications de PROPULSE par année, quelle que soit la méthode d'application (foliaire ou au sol). Répéter les applications au besoin à un intervalle de pulvérisation de 7 à 14 jours, si les conditions restent favorables au développement continu ou accru de la maladie. Les applications doivent être faites avec de l'équipement de pulvérisation terrestre seulement.

Un maximum de 1750 mL/ha de PROPULSE peut être appliqué par culture, par année.

Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à ces catégories de fongicides, ne pas faire plus de 2 applications de PROPULSE ou de tout fongicide des groupes 7 ou 3 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe.

Délais d'attente avant la récolte (DAAR):

Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte de raisin d'ours, myrtille, chicouté, canneberge, fruit de kunzea, pain de perdrix.

Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte de bleuet nain et airelle rouge.

POMMES DE TERRE		
Maladie supprimée ou réprimée	Dose mL/ha	Renseignements sur l'utilisation
La suppression de : Brûlure alternarienne (<i>Alternaria solani</i>) Tache brune (<i>Alternaria alternata</i>) Pourriture blanche (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)	750	Débuter les applications à des fins préventives. Après la première application, une application additionnelle peut être faite 10 à 14 jours plus tard si les conditions restent favorables au développement continu ou accru de la maladie. Lorsque le degré d'infestation est élevé, appliquer à des intervalles plus courts. S'assurer que la zone à traiter reçoit une couverture uniforme. Une bonne couverture et une pénétration appropriée du couvert végétal sont importantes pour des résultats optimaux.
La répression de : Dartrose (<i>Colletotrichum coccodes</i>)		Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien.
Restrictions : Ne pas faire plus de 2 applications de PROPULSE par hectare par année. Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à ce fongicide, ne pas faire plus de 2 applications consécutives de PROPULSE ou de tout fongicide des groupes 7 ou 3 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe. Délais d'attente avant la récolte (DAAR) : Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.		

SECTION 10 – RESTRICTIONS SUR LES CULTURES DE ROTATION

Attendre 14 jours après l'application pour replanter la luzerne. Les cultures indiquées sur cette étiquette et autres cultures du sous-groupe de cultures 20A (colzas), céréales, maïs, soya, arachide, cucurbitacées, sous-groupe de cultures 20B (tournesols), légumes-tubercules et légumes-cormes et betterave à sucre peuvent être cultivées n'importe quand après la dernière application de PROPULSE. Toutes les autres cultures peuvent être cultivées 30 jours après la dernière application de PROPULSE.

SECTION 11 – INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

Le PROPULSE doit être appliqué avec de l'équipement propre et bien calibré. Avant d'ajouter le PROPULSE dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est bien propre :

- Verser la moitié du volume d'eau nécessaire dans le réservoir de pulvérisation ou de mélange et commencer l'agitation.
- Ajouter la quantité requise de PROPULSE dans le réservoir et finir de remplir d'eau jusqu'à l'obtention du volume total nécessaire.
- Maintenir l'agitation durant le mélange et la pulvérisation.

Aux fins de la gestion de la résistance, le PROPULSE contient un fongicide du groupe 7 et un fongicide du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à PROPULSE et à d'autres fongicides des groupes 7 et 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le PROPULSE ou d'autres fongicides des groupes 7 et 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Le nombre total d'épandages d'un mélange en cuve contenant des fongicides du groupe 7 ne doit pas dépasser la moitié du nombre total d'applications de fongicides au cours d'une saison.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Bayer en présence d'une baisse possible de sensibilité à PROPULSE chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant de Bayer au 1-888-283-6847 ou à www.cropscience.bayer.ca.

PROPULSE^{MC} est une marque de commerce de Bayer.

221107